PV de l'assemblée de paroisse du 15 septembre 2020

Présents : G. Ducry-Rey, A. Granier, R. Dokou, M. Stalder, R. Bär, B. Yogo, E. de Calonne, G. Stauffer, C. Castella

Secrétaire : C. Bisig-Charrière

Début : 19.35 h

Fin : 21h48

Table des matières

OUVERTURE DE LA SÉANCE 2
POINT 1 : MÉDITATION PAR G. STAUFFER 2
POINT 2 : NOMINATION DES SCRUTATEURS 2
Décision : P. Brunner et O. Pralong nommés scrutateurs 2
POINT 3 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU DIMANCHE 1ER DÉCEMBRE 2019, DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET WWW.EGLISE-BULLE.CH ET AU SECRÉTARIAT. LE PV NE SERA PAS LU LORS DE L'ASSEMBLÉE DE PAROISSE 3
Décision : PV 1.12.2010 est approuvé à 29 pour, 1 contre et 1 abstention 3
POINT 4 : ELECTION COMPLÉMENTAIRE D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT AU SYNODE, MANDAT 2017-2022 3
Décision : Cédric Castella est élu nouveau délégué suppléant au Synode 3
POINT 5 : COMPTES 2019 : 4
a) Présentation 4
b) Questions 4
c) Rapport de la Commission de révision des comptes 4
d) Approbation et décharge 4
Décision : L'Assemblée approuve et décharge la Commission de révision des comptes et le conseil de paroisse par 20 pour et 2 abstentions les comptes 2019 (les membres du CP ne votent pas) ... 4
Décision : L'assemblée vote par 13 pour, 6 contre et 2 abstentions la proposition de M. Brunner de nouvelles répartitions de l'excédent de recettes 4
Décision : L'Assemblée approuve par 20 pour et 2 abstentions la répartition de l'excédent de recettes 4
POINT 6 : APPROBATION DE LA MISSION DE PAROISSE 8
Décision : L'assemblée de paroisse a approuvé la Mission de paroisse par 28 pour et 2 abstentions. 8
POINT 7 : PRÉSENTATION DE LA VISION DU CONSEIL DE PAROISSE SUR LA MAISON DE PAROISSE 10
POINT 8 : LOCATION DU TEMPLE PAR ICF : INFORMATION 12
POINT 9 : VIE DE LA PAROISSE 13
POINT 10 : INFORMATIONS 15
POINT 11 : DIVERS 15

Ouverture de la séance

Au nom du conseil de paroisse, la présidente souhaite la bienvenue à tous les paroissiens et paroissiennes.

Mme Ducry-Rey salut très cordialement M. Pierre-Philippe Blaser, président du conseil synodal.

Les excusés à la séance sont : Irène et François Duruz, Patrick Audemars, Josiane et Maurice Audemars, Betty Paccaud, Luc et Véronique Genin, Lucile Nordberg, Bérénice Castella.

Conformément à l'article 74 du règlement ecclésiastique, l'Assemblée a été valablement convoquée par la publication de la convocation avec l'ordre du jour dans le TU, paru dans la feuille officielle et disponible sur le site de la paroisse.

L'article 78, point 4 du règlement ecclésiastique de l'Eglise évangélique réformée du canton de Fribourg stipule : « Les propositions qui concernent un objet qui n'a pas été porté à l'ordre du jour sont, si l'Assemblée vote l'entrée en matière, transmises au Conseil de paroisse pour rapport à la prochaine Assemblée de paroisse ».

Droit de vote : tous paroissiens habitant~~s~~ une des communes du district de la Gruyère et ayant 16 ans révolus peuvent voter et être élus.

L'ordre du jour la séance est projeté sur l'écran. Aucune remarque n'est faite au sujet de l'ordre du jour de l'assemblée.

La présidente déclare officiellement ouverte l'assemblée de paroisse.

31 personnes présentes ont le droit de vote

Point 1 : Méditation par G. Stauffer

La présidente remercie le pasteur Stauffer pour ce moment de méditation.

Point 2 : Nomination des scrutateurs

Décision : P. Brunner et O. Pralong nommés scrutateurs

M. Philippe Brunner et M. Olivier Pralong sont nommés comme scrutateurs pour cette séance.

Point 3 : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée ordinaire du dimanche 1er décembre 2019, disponible sur le site internet www.eglise-bulle.ch et au secrétariat. Le PV ne sera pas lu lors de l'Assemblée de paroisse

Décision : PV 1.12.2010 est approuvé à 29 pour, 1 contre et 1 abstention

Le PV a été mis à disposition à la Cure. Il pouvait y être consulté ainsi que sur le site internet www.eglise-bulle.ch. Il ne sera pas lu lors de l'Assemblée de Paroisse.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de l'Assemblée ordinaire du dimanche 1er décembre 2019 est approuvé par 29 pour, 1 contre et 1 abstention.

Point 4 : Election complémentaire d'un délégué suppléant au synode, mandat 2017-2022

Décision : Cédric Castella est élu nouveau délégué suppléant au Synode

La présidente invite Vinicius Stauffer à venir devant l'assemblée.
En novembre 2019, Vinicius Stauffer a donné sa démission en tant que délégué suppléant au Synode car ces études lui prennent beaucoup de temps. La présidente le remercie au nom de la paroisse pour son investissement en tant que délégué au Synode (applaudissement de l'assemblée). Il reçoit également un petit présent.

La présidente rappelle l'importance des délégués au Synode :

- Représentation de la paroisse
- Donner son avis avec les autres paroisses
- Règlement ecclésiastique : art. 120 : pouvoir et législature), art. 121 : les tâches
- Règlement ecclésiastique : art. 122 : élection
  La présidente lit les points de l'art. 122 :

  1. « Les déléguées et délégués au Synode, ainsi que 2 à 4 remplaçantes ou remplaçants, sont élu-e-s au bulletin secret par l'Assemblée de paroisse, aux dates fixées par le Conseil synodal. Ils sont rééligibles.
  2. Les candidatures doivent être adressées au Conseil de paroisse au moins 30 jours avant l'Assemblée sur une liste signée par la candidate ou le candidat et 10 paroissiennes ou paroissiens ayant le droit de vote.
  3. S'il n'y a pas plus de candidates ou de candidats que le nombre de déléguées ou délégués et de remplaçantes ou remplaçants à élire, le Conseil synodal les déclare élu-e-s tacitement.
  4. S'il y a moins de candidates ou de candidats que le nombre de déléguées ou délégués et de remplaçantes ou remplaçants à élire, le Conseil synodal les déclare élu-e-s tacitement. Les places restantes sont repourvues à l'Assemblée de paroisse. Toutes les paroissiennes et paroissiens majeur-e-s sont éligibles.
  5. Les déléguées ou délégués au Synode qui sont élu-e-s au Conseil synodal doivent être remplacé-e-s.
  6. Le Bureau du Synode publie au début de la législature la liste des déléguées et délégués au Synode et de leurs remplaçantes et remplaçants. »

Cédric Castella se propose comme délégué suppléant au Synode. Personne de l'assemblée ne se propose pour ce poste.

Le vote aura lieu à bulletin secret

Questions :

Un paroissien rappelle que Mme Bérénice Castella est déjà déléguée au Synode
Mme Ducry-Rey : dans le conseil de paroisse, 2 personnes de la même famille ne peuvent être élus ensemble. Concernant les délégués au Synode, rien n'est mentionné dans le règlement ecclésiastique.
M. Castella : dans les exécutifs, il ne peut pas y avoir de conjoint ou un lien de parenté direct mais pas dans le législatif.

Mme Ducry-Rey transmet les résultats de vote :

- 6 bulletins blancs
- 1 personne pour Cathy Ruffieux
- 1 personne pour Philippe Brunner
- 23 personnes pour Cédric Castella

Cédric Castella est élu nouveau délégué suppléant au Synode et l'assemblée l'applaudit

Point 5 : Comptes 2019 :

a) Présentation

b) Questions

c) Rapport de la Commission de révision des comptes

d) Approbation et décharge

Décision : L'Assemblée approuve et décharge la Commission de révision des comptes et le conseil de paroisse par 20 pour et 2 abstentions les comptes 2019 (les membres du CP ne votent pas)

Décision : L'assemblée vote par 13 pour, 6 contre et 2 abstentions la proposition de M. Brunner de nouvelles répartitions de l'excédent de recettes

Décision : L'Assemblée approuve par 20 pour et 2 abstentions la répartition de l'excédent de recettes

a) Présentation

M. Stalder présente les comptes 2019, disponible à l'entrée de la salle. Le résultat de l'année 2019 est considérablement inférieur à celui de 2018. Ceci tient des charges additionnelles en 2019 par rapport à 2018 ainsi qu'à des recettes inférieures en 2019. En ce qui concerne le budget, les recettes réelles de 2019 sont supérieures au budget et les charges légèrement inférieures. Malgré tout, nous pouvons annoncer un résultat positif. Le budget 2019 présenté prévoyait une perte de CHF 63'220.00 mais nous pouvons vous présenter un résultat positif de CHF 41'280.21 pour un total de recettes de CHF 1'333'345.20 et un total de charges de CHF 1'292'064.99.
L'évolution à la baisse des recettes préoccupe le conseil de paroisse surtout par rapport à l'avenir. Ce point sera discuté lors de l'assemblée de paroisse du mois de novembre, lors de la présentation du budget 2020.

Il laisse la parole à notre caissière, Mme Valley pour présenter en détails les comptes 2019.

Charges ➔ légèrement inférieur à la prévision

Administration (31) : légèrement inférieur

Immeubles (32) : petite augmentation dû aux frais d'exploitation (chauffage, assurance)

Ministères (33) : le budget avait anticipé le remplacement du pasteur de Calonne (6 mois congé sabbatique).

Activités paroissiales (34) : anticipation d'un salaire plus élevé pour le nouvel animateur de paroisse

Produits

Impôts (60) : une diminution avait déjà été prévue lors de l'établissement du budget

Administration (61) : indemnité lorsqu'une personne est en arrêt maladie ou accident

Locations (624) : un peu supérieur à la prévision

Autres recettes (625) : dons reçus

Ministères (63) : ristourne de l'enseignement au CO

Montant des collectes 2019 : CHF 27'481,80 (2018 : CHF 20'882.04)

b) Questions

Pas de question

Présentation des comptes du Service d'entraide de la paroisse

Voir le document annexé

c) Rapport de la Commission de révision des comptes

M. Houriet lit les rapports de la Commission de révision des comptes

d) Approbation et décharge

L'assemblée approuve et décharge la Commission de révision des comptes et le conseil de paroisse par 20 pour et 2 abstentions les comptes 2019 (les membres du CP ne votent pas).

Remerciement à la Commission de révisions des comptes et à la caissière, Mme Valley.

Répartition de l'excédent de recettes

M. Stalder présente la proposition du conseil de paroisse pour la répartition des excédents de recettes. Le Conseil de paroisse s'est basé sur le règlement de la paroisse concernant la répartition des excédents de recettes, en particulier l'art. 3 (« Le solde restant est en principe partagé comme suit : 1/3 reste propriété de la Paroisse. Il peut être utilisé soit comme amortissement extraordinaire, soit mis en réserve pour des dépenses futures ou reporté à Capital. Les 2/3 restants sont attribués sous forme de dons à des œuvres caritatives de préférence d'obédience chrétienne »).

Ces dernières années, le conseil de paroisse a souvent fait référence à l'art. 4 (En cas de situation particulière, le Conseil de Paroisse peut exceptionnellement modifier les taux de répartition mentionnés à l'Art. 3) afin d'augmenter les réserves en prévision des travaux à la paroisse.
Cette année, le conseil de paroisse a estimé et suite à l'excédent inférieur aux précédentes années ainsi que par rapport à la situation actuelle (crise), il serait plus sage de faire référence à l'art. 3.

	Montant	Total	Suivi résultat à répartir
Résultat 2019			41 280,00
Report à capital (selon art. 2 du règlement)	1 280,00	1 280,00	40 000,00
Augmentation des réserves	0,00		40 000,00
Fond de Paroisse (1/3 selon règlement)	13 300,00		
Dons à répartir (2/3 selon règlement)	26 700,00	40 000,00	0,00

Proposition du CP de répartition du bénéfice

Répartition des dons	
Entraide paroisse	2 000,00
Table Couvre-toi	5 000,00
AFCG (Ass. Des familles solidaires de Gruyère)	2 700,00
CSI (Christian solidarity international)	5 000,00
DM ACO (Liban)	10 000,00
Togo Moringa	2 000,00
	26 700,00

Questions :

Mme Auguet : Qui est le Christian Solidarity international (CSI)
M. Castella : cette association s'appelle également aide aux chrétiens persécutés. Association présente dans le monde entier et qui aide dans toutes les situations où il y a des chrétiens persécutés. Ils produisent un journal informant les gens de toutes les situations vécues par des chrétiens dans le monde entier. Aide pour des projets concrets (ex. au Pakistan, situation très critique pour les chrétiens). Ils ont également apporté de l'aide aux personnes en esclavage.
M. Castella profite de présenter l'association Togo Moringa dont s'occupe la conseillère de paroisse, Rachelle Dokou. Cette association vise à créer et à faire fonctionner un orphelinat au Togo. Le soutien à cette association met en relation notre paroisse avec d'autres régions du monde.
Il mentionne également le DM-ACO (Département missionnaire aide aux chrétiens d'Orient), plus centré sur cette région du monde (actuellement le Liban).
M. Stauffer : le CSI. Les paroissiens ont l'habitude d'entre Portes Ouvertes aux cultes. Cette année, le CP a choisi le CSI qui est comparable mais avec une spécificité par rapport à Portes Ouvertes. CSI défend aussi les minorités des autres religions qui sont attaquées. Par exemple : prendre la défense des minorités musulmanes en Inde ou en Chine.

M. Brunner : vu le contexte actuel, il propose d'inverser les montants de Table couvre-toi, (2'000.00 au lieu des 5'000.00) et Entraide de paroisse (5'000.00 au lieu des 2'000.00) ou d'additionner les 2 montants, soit CHF 7'000.00 et le diviser sur ces 2 postes, soit CHF 3'500.00 chacun.
M. Stalder précise que dans le budget le montant pour l'entraide social de la paroisse, s'élevant à CHF 12'000.00 a été augmenté l'année passée à CHF 13'500.00.
M. Brunner le comprend bien mais en ce moment, nous vivons une situation exceptionnelle.
Mme Granier comprend très bien le souhait de M. Brunner. Ce point a été discuté avec les membres du conseil de paroisse et Mme Granier a mentionné que le montant attribué, soit CHF 2'000.00 lui suffisait. Ils ont donc souhaité donner CHF 5'000.00 à Table Couvre-toi Bulle. Cette association s'occupe d'apporter une aide alimentaire en Gruyère. L'association doit aider beaucoup de gens en ce moment, entre 70 -90 familles qui viennent leur demander de compléter leur table. Table Couvre-toi dépend de Caritas, de l'AFAG et de la conférence Saint-Vincent de Paul. Actuellement, beaucoup de gens n'ont toujours pas un travail à temps complet, et ne reçoivent que le 80 % de leur salaire. Certains petits travailleurs se retrouvent sans travail, par exemple les Tziganes n'ont plus aucun revenu (plus de marchés, de foires, etc). Mme Granier les envoie souvent à Table Couvre-Toi afin de recevoir une aide ponctuelle (chaque semaine). Mme Granier soutient le choix de donner CHF 5'000.00 pour Table Couvre-toi, car la situation en Gruyère est toujours difficile.
M. Brunner souhaite garder sa contreproposition avec CHF 3'500.00 chacun. Important de pouvoir aider les gens de la paroisse, car nous ne savons pas ce qui nous attend. Il souhaite rester plus prudent dans la répartition des excédents.

Proposition de M. Brunner de répartition de l'excédent de recettes

Répartition des dons	
Entraide paroisse	3 500,00
Table Couvre-toi	3 500,00
AFCG (Ass. Des familles solidaires de Gruyère)	2 700,00
CSI (Christian solidarity international)	5 000,00
DM ACO (Liban)	10 000,00
Togo Moringa	2 000,00
	26 700,00

Au vote la proposition de M. Brunner : soit additionner les 2 montants et le diviser en 2
- soit Table Couvre-Toi CHF. 3'500.00
- Entraide social : CHF 3'500

L'assemblée vote par 13 pour la proposition de M. Brunner, 6 contre et 3 abstentions

L'assemblée accepte la proposition de répartition de l'excédent de recette par 20 pour et 2 abstentions (les membres du CP ne votent pas)

Point 6 : Approbation de la mission de paroisse

Décision : L'assemblée de paroisse a approuvé la Mission de paroisse par 28 pour et 2 abstentions.

La Mission de paroisse a déjà été présenté à l'assemblée de paroisse en novembre 2014 mais pas approuvé. Le conseil de paroisse souhaite que cette mission soit la vision également de l'assemblée de paroisse.

NOTRE MISSION DE PAROISSE

Reconnaissante pour l'amour gratuit de Dieu manifesté en Jésus-Christ,

La paroisse évangélique réformée de Bulle-La Gruyère veut être un lieu de vie où chacun peut répondre à l'appel de Dieu tel qu'exprimé notamment lors de son baptême et s'engager à la suite du Christ Jésus :

AIMER

« Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ta force, de toute ton âme et de toute ta pensée et tu aimeras ton prochain comme toi-même. » Mt 22,37-39

PARTAGER

Notre communauté multigénérationnelle est un lieu d'accueil privilégié pour progresser ensemble dans cet amour. Chacun y a sa place et son importance. La Sainte-Cène en est le signe sacramental visible.

GRANDIR

Elle offre à chacun la possibilité d'apprendre à connaître Jésus-Christ mort et ressuscité, à se situer par rapport à Lui et à grandir dans une relation vivante avec Lui.

SERVIR

Elle encourage chacun à découvrir ses dons et à oser prendre la responsabilité de les exercer dans un service envers ses membres et la communauté locale.

TEMOIGNER

Conduite par l'Esprit Saint, elle partage et rend témoignage, en paroles et en actes, avec courage et audace, de sa foi et de la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ ressuscité, vivant et présent.

Questions

Un paroissien demande si le texte sera remis à tous les paroissiens, par exemple dans le TU ou voir même afficher au Temple

Mme Ducry-Rey approuve le fait de le mettre à disposition des paroissiens.

M. Brunner : le point « partager » et surtout vu le contexte actuel. Peut-on dire que la St-Cène est « un » signe visible. Actuellement, il n'y a plus de St-Cène et nous partageons différemment. Il y a plusieurs manières de partager.
Mme Ducry-Rey : lors de l'élaboration du la Mission de paroisse, il n'y avait pas encore le covid et la demande est très pertinente.
M. Stauffer : à l'époque, l'idée était de faire ressortir les 2 sacrements réformés. Il serait possible de rajouter « la St-Cène en est le signe sacramentel visible ».
Mme Ducry-Rey : est-ce vraiment utile judicieux d'approuver ce changement alors que nous ne connaissons pas l'avenir.
M. Castella : Le sacrement reste même si la période ne permet plus de vivre notre foi de la même façon. Nous espérons que le Covid ne va pas durer éternellement. Même si cela devrait durer plus longtemps, nous trouverions certainement d'autres façons de vivre la St-Cène. La St-Cène est un sacrement que nous ne pouvons pas nous passer. L'idée de mentionner le « signe sacramentel » est judicieux car cela peut faire réagir les gens sur ce thème. Cela pourrait amener à une meilleure compréhension de notre conception du protestantisme.
M. Houriet : ne pourrait-on pas mentionner que c'est un des signes ? il n'y a pas que la St-Cène.
M. Stauffer : Nous ne devons pas élaborer la vision sur la situation actuelle particulière que nous vivons.
M. Castella : dans le protestantisme, il y a peu de sacrements (2). Nous ne pouvons pas dire un des signes sacramentels car cela pourrait induire les gens à la confusion. Pour la notion de partage : le signe sacramentel que nous partageons, c'est bien le partage du pain en communauté. Il n'y a pas d'autre sacrement protestant qui symboliserait le partage communautaire.
Un paroissien trouve que nous avons un peu perdu tout le sens de la St-Cène. C'est un acte mais il ne fait pas tout. Il y a d'autres actes à côté de la St-Cène. La St-Cène est plutôt la confirmation de ce que nous vivons tous les jours. La réconciliation pour commencer. Certaines fois, il n'a pas pris la St-Cène car il ne se sentait pas en ordre d'aller devant Jésus.

L'assemblée de paroisse approuve la Mission de paroisse après correction « La St-Cène en est le signe sacramentel visible » par 28 pour et 2 abstentions

Point 7 : Présentation de la vision du Conseil de paroisse sur la maison de paroisse

M. Yogo présente la Vision du conseil de paroisse à la maison de paroisse

Elle a été construite en 1897, d'abord comme école. En 2013, des travaux ont été effectués qui ont permis de créer cette salle de paroisse. Dans ce bâtiment, nous avons actuellement une crèche, des salles et un appartement de 3,5 pièces.
En janvier de 2017, il y a eu un brainstorming pour déterminer les activités et les fonctions des locaux et des travaux d'assainissement ont été validées.
Au premier trimestre 2020, une nouvelle vision a été discuté en séance plénière et validée par le conseil de Paroisse.

Notre vision se résume en cette phrase: "*Ensemble dans notre diversité pour connaître Jésus-Christ, le suivre, vivre, faire rayonner et partager son amour en Gruyère et au-delà. »*

La Mission que nous devons mettre en route se trouve entre 4 axes :

1. ***Centre paroissial pour l'épanouissement de la foi chrétienne en Gruyère et au-delà.***
2. **Un lieu d'accueil :**
   - Le centre est ouvert à quiconque désire passer un temps à l'écart.
   -Lieu privilégié pour la réflexion et la prière, il est ouvert à tous ceux qui sont en recherche de sens pour leur vie.
   - Les groupes y sont également les bienvenus (églises, jeunes, aumôneries…) dans le cadre de leurs activités.
3. **Lieu d'écoute**
   L'ambiance chaleureuse du centre est propice au dialogue.
   Chacun a donc, en toute liberté, la possibilité de partager ses questions, ses problèmes ses difficultés.
   Des temps de rencontre, de prière et d'échange pourraient être proposés à ceux qui le désirent
4. **Lieu de Formation**
   De nombreux séminaires, week-ends et journées de formation peuvent être organisés tout au long de l'année.
   Formations à la relation d'aide.
   Formations bibliques.
   Formations à la progression spirituelle.
   Des intervenants de qualité, issus d'horizons divers, peuvent être invités pour apporter le meilleur.
   Ces formations ont pour but d'offrir un équipement solide afin de permettre à chacun de devenir acteur dans le service de Dieu.

Pour cela, nous avons besoin d'une équipe :
Fonction : cette équipe gère le programme annuel des activités en coordination avec le conseil et autres institutions.

Quelles surfaces pour quelles activités pour les prochaines années:
Cette vision sera prise en compte dans les futurs travaux en cours d'étude. Un projet vous sera soumis pour approbation prochainement

Questions :

Un paroissien : est-ce qu'au niveau des locaux, il est maintenu de faire la même division (combles, etc) ? est-ce qu'il y aura les mêmes investissements (fenêtres, etc) ? Il faudra certainement augmenter le budget. Dans les comptes de construction, il y a déjà CHF 204'000.00 d'engager et l'assemblée a voté, il y a plus d'une année, un budget d'env. CHF 650'000.00. Nous avons donc déjà perdu CHF 204'000.00. Est-ce dans une idée d'économie de continuer d'une autre manière ? il a également entendu dire que l'architecte a changé (des coûts supplémentaires) ? Comment va-t-on y arriver du point de vue des finances ?

Il ne suffit pas dire, nous allons faire cela etc, car dans beaucoup d'autres endroits cela se fait, peut-être d'une autre manière en spiritualité, ce n'est donc pas nouveau et les locaux servent également pour des activités sans une connotation religieuse. Il aimerait bien qu'il y ait des précisions sur ce qui sera fait à la maison de paroisse.
M. Stadler précise concernant les CHF 204'000.00. Ce montant est au bilan sur le compte de construction. Une bonne partie du montant soit CHF 90'000.00 se réfère à des travaux effectués au Temple, CHF 87'000.00 pour la maison de paroisse (places de parc, monte escalier), CHF 27'000.00 payés en honoraires. Lors de la présentation du projet pour la maison de paroisse, il présentera plus en détails les montants engagés par rapport au budget approuvé et comment sera envisager l'évolution par rapport à la nouvelle vision pour la maison de paroisse.
M. Yogo précise qu'il n'y a pas forcément de dépenses supplémentaires mais les travaux d'assainissement du bâtiment sont intégrés dans une dynamique spirituelle. Pour la partie financière, le CP présentera un projet concret et un financement clairement défini en tenant compte des dépenses déjà investis et éventuellement les montants à investir afin de tenir compte de la vision présentée.
Un paroissien : les chiffres sont de 2019, les montants vont certainement augmenter.
M. Yogo : la présentation est aujourd'hui sur la partie spirituelle. (où allons-nous en tant que Paroisse)

Mme Ducry-Rey souhaite que nous ayons cette vision à l'avenir, également pour les bâtiments. Une séance extraordinaire sera organisée l'année prochaine pour présenter un projet concret.

Mme Auguet : vous manquez comme cela de places, que vous faut-il comme grandeur encore ? Il y a également la Cure. Elle a l'impression que le conseil voit les choses en grand.

M. Yogo: une Vision n'est pas forcément celle de l'instant présent. On se projette pour l'avenir, pour la génération future. Il ne faut pas oublier la partie économique, éventuellement louer les salles, cela peut compenser les pertes.

Une paroissienne remercie le conseil pour cette vision et cette présentation. Cela la touche beaucoup, cette vision spirituelle. Elle est contente de voir que ces locaux vont être mis à disposition pour mettre Jésus-Christ en 1er ainsi que les 4 axes présentés. Merci

Cette vision n'est pas votée car c'est seulement une présentation.

Mme Steffen Loup a l'impression que c'est un rêve, on n'a pas vraiment un projet concret. On peut espérer que ce soit un lieu d'écoute mais vous n'apportez pas autres choses que ce qui a toujours été fait jusqu'à aujourd'hui. Est-ce qu'avant ce n'était pas un lieu d'accueil, d'écoute ? Elle a l'impression que le conseil de paroisse n'apporte rien de nouveau. Elle a l'impression de les voir rêver. Pas vraiment de présentation, c'est plutôt un projet flou. Elle est étonnée que voir que la vision du conseil de paroisse était l'accueil, l'écoute, qu'y avait-il avant ? Elle a toujours été accueilli dans les locaux et n'a pas l'impression que le conseil actuel apporte une nouvelle chose.

M. Brunner n'a pas compris que le conseil de paroisse voulait amener quelque chose d'extraordinaire, sensationnel et différent mais il a bien compris que cela s'inscrivait dans la Mission de la paroisse présenté au point 6. Il trouve donc cela très clair, on vote une Mission et en fonction de la Mission on a un projet. Il faut effectivement laisser murir les choses surtout au niveau financier mais il retient que ce projet est ancré sur des statuts et une volonté de la paroisse d'ancrer son message sur le Seigneur et la parole. On verra plus tard les aspects financiers.

M. Yogo remercie les intervenants. Le conseil de paroisse reviendra avec un projet concret. Pour l'instant, c'est une dynamique que nous lançons. Le projet concret sera en phase avec les différents points mentionnés. Le conseil de paroisse retient toutes les remarques émises par les paroissiens.

Un paroissien souhaite qu'il soit mentionné dans le procès-verbal tous ses frais et il espère qu'il y aura également un budget de fonctionnement. Tout change rapidement, il faudra peut-être payer des personnes, car tout ne pourra pas être fait par des bénévoles.

M. Castella constate que plusieurs remarques ont été faites et qu'effectivement il n'était pas mentionné dans l'ordre du jour que cette vision devait être votée. C'était une présentation de la vision que nous avons au niveau du conseil de paroisse. Nous vous présentons une Vision qui nous semble claire sur ce que nous souhaitons que soit l'utilisation la maison de paroisse. Ce n'est pas ce soir que nous parlons de budget, de chiffres, etc. Tous les paroissiens qui le souhaitent peuvent avoir avec le conseil de paroisse une conversation informelle à ce sujet.

Point 8 : Location du Temple par ICF : information

Lors de la précédente assemblée, un vote a eu lieu pour l'utilisation du Temple par ICF. L'assemblée de paroisse avait voté en faveur de la location du Temple par ICF. Après l'assemblée de paroisse, des paroissiens ont fait recours auprès du conseil Synodal en estimant que la votation avait souffert d'un manque d'information et que par conséquent ils demandaient au Conseil Synodal d'invalider le vote de l'assemblée de paroisse pour la location du Temple par ICF. Le Conseil de paroisse a fait recours contre la décision du conseil Synodal.
Actuellement, nous sommes dans la situation que ce recours doit être traité par la commission de recours. Tant que la commission de recours n'a pas donné sa décision, nous nous trouvons toujours dans la situation suivante : la décision de l'assemblée de paroisse de louer le Temple à ICF est valable. Dès qu'il y aura une décision de la commission de recours, la situation pourra changer. Il sera également possible de faire une information plus complète sur les considérants qui ont été fait par les recourant, par le conseil Synodal et par le conseil de paroisse. Tant que la procédure est en cours, il n'y a pas lieu d'aller plus loin dans l'information.

Questions :

Un paroissien : est-ce que c'est exact que ce groupe évangélique utilise actuellement le Temple ? Il a entendu différente nouvelle.
M. Castella : l'assemblée de paroisse a pris la décision de louer le Temple à ICF et cette décision est en vigueur actuellement.
Mme Auguet : peut-on connaître le prix de la location ? En plus, un Temple ne se loue pas à son avis. Il utilise de l'électricité, etc. des charges. Du fait que cela est en suspens, elle ne comprend pas pourquoi cela continue. Quel plaisir avez-vous avec ces musiques ?

M. Castella lit une le message de M. Thomas Zwald, Président de la commission de Recours : « 1. Selon l'art. 8 al. 1 du Règlement de la Commission de recours (EERF), le recours a effet suspensif, sauf dans les cas où la décision attaquée concerne la surveillance disciplinaire. 2. Le Conseil synodal peut prévoir, dans sa décision, qu'un recours éventuel n'aura pas d'effet suspensif (art. 8 al. 2 EERF). 3. Dans le cas présent, la décision du Conseil synodal du 6 février 2020 ne concerne pas la surveillance disciplinaire et ne prévoit pas de retrait de l'effet suspensif. 4. Par conséquent, l'effet suspensif du recours déposé par le Conseil de paroisse à la Commission de recours doit être confirmé. 5. Cette confirmation n'a aucun effet préjudiciel sur la décision quant au fond que la Commission de recours prendra ultérieurement ».
Mme Ducry-Rey : le prix est de CHF 100.00 / par fois.

M. Pralong remercie le conseil de paroisse de respecter une décision qui a été prise par l'assemblée de paroisse à une grande majorité.

Point 9 : Vie de la paroisse

Catéchisme primaire

Mme Dokou fait référence à l'année 2019-2020, qui avait bien commencé pour chaque élève mais la situation a été perturbé par le Covid19 en mars 2020.
Cette année 2020 annonce la fin de la collaboration avec Mme Rossel, coordinatrice des catéchètes, qui a pris sa retraite en août 2020. Ce soir, Mme Dokou veut profiter de l'instant pour la remercier. Mme Rossel avait commencé les cours de caté en faisant le remplacement de la coordinatrice pour quelques mois, et finalement, elle l'a fait durant 10 ans. Au nom du conseil de paroisse, nous te remercions pour tout le travail accompli et surtout ton investissement envers les enfants, les parents et les catéchètes. Elle a été impliquée à 200 % pour son travail (planification des groupes en début d'année). Nous te souhaitons de prendre du temps pour toi, tes petits-enfants, de prendre du temps pour toi. Mme Dokou est très contente pour Mme Rossel et fière de tout ce qu'elle a accompli durant toutes ses années. Un grand merci au nom du conseil de paroisse et des paroissiens. Mme Dokou lui remet un présent et l'assemblée l'applaudit.
Mme Rossel n'a qu'un mot à dire Merci, surtout à son mari. Lorsqu'elle lui a parlé de cette postulation de catéchète, il l'a soutenu à 100 %. Merci au conseil de paroisse et aux ministres en fonction lors de son engagement et de lui avoir fait confiance durant toutes ses années. Merci aux parents ainsi qu'aux enfants, qui lui ont apporté quelque fois plus que ce qu'elle pouvait leur transmettre. Avec les enfants, elles vivent des moments émouvants, impressionnants. Elle remercie également ses collègues qui l'on soutenu de toutes les manières (remis en question, donner des propositions, etc). Merci Seigneur de l'avoir mis là et à ce moment-là.

Mme Dokou informe que Mme Kyprian Pittet quitte son poste de coordinatrice des catéchètes à la fin octobre 2020.

La planification de cette année scolaire 2020-2021, s'est bien passé.

M. de Calonne, parlant au nom des deux pasteurs.
Il ne va pas faire état de tout ce qui n'a pas été fait suite à la situation très spéciale depuis mars 2020. Le Covid nous a obligé de vivre l'Eglise d'une manière différente ces derniers mois.
Nous avons été connectés sur internet à défaut d'être connecté en présentiel, les uns avec les autres lors des cultes ou dans les réunions de prière.

Nous nous sommes connectés les uns les autres via internet ou par téléphone. Nous vivons l'Eglise 2.0, c'est-à-dire une Eglise qui fonctionne différemment. Grâce à l'internet, les paroissiens ont pu suivre les cultes enregistrés par les pasteurs chaque semaine. Les pasteurs ont investi beaucoup de temps afin d'offrir aux paroissiens des cultes de qualité, certains paroissiens regrettent que les cultes enregistrés ne soient plus d'actualité.
Cette période et cette nouvelle façon de contacter les paroissiens leur a beaucoup appris. Nous avons le projet de mettre en ligne les cultes enregistrés mais en différé.

Les cultes enregistrés nous ont permis de contacter plus de monde (parfois 200 vues).
Nous avons également utilisé différents moyens de contact comme par exemple Zoom pour des vidéoconférences (conseil de paroisse, colloque de caté).
Durant la période de confinement, les pasteurs ont contacté les paroissiens par téléphone afin d'apporter le meilleur soutien aux paroissiens.

Nous avons donc du vivre l'Eglise autrement. Malgré tout, nous avons pu constater qu'il y a une Vie malgré le peu de contact en présentiel. Les gens se contactaient, une solidarité est née entre les paroissiens.

Les gens reviennent le dimanche au culte, c'est un signe d'espérance. La communion fraternelle est bien marquée au sein de la paroisse. Les activités reprennent gentiment au sein de la paroisse.

Lors du prochain Synode, il y aura une réflexion sur le Corona Learning, qu'a-t-on appris durant le coronavirus ? qu'est-ce que les paroisses ont entrepris durant cette période ?

Nous continuons notre réflexion comment être et vivre l'Eglise un peu différemment en cette période. Si des paroissiens ont des idées, nous sommes preneurs.

La paroisse a mis en place le QR Code, c'est une possibilité d'effectuer des dons.

M. Castella précise comment effectuer un paiement, soit en utilisant le QR Code, soit directement par SMS. Tout le monde a un appareil qui permet de transmettre un SMS, le QR Code permet simplement d'envoyer un SMS avec toutes les données nécessaires préremplies. Si vous envoyez un SMS au numéro 488, vous devez ensuite indiquer « GIVE dons » et le montant souhaité. Ensuite, vous recevez un SMS afin de confirmer votre don et vous devez à nouveau envoyer un SMS en mentionnant « Oui ». C'est seulement à ce moment-là le don sera effectué. Le montant sera prélevé sur votre facture de téléphone. Les dons vont au fond d'entraide paroissial et sont anonymes. Tout don est bienvenu.

Un mouvement naît au niveau de la jeunesse de la paroisse. Il est extraordinaire grâce M. Damiano. Il met en place des activités avec les jeunes mais également une structure. Il y a des responsables qui l'épaulent, il crée également des interactions avec d'autres groupes de jeunes d'autres paroisses.

Mme Ducry-Rey : certaines activités de paroisse recherchent des bénévoles. (Repas communautaire, service d'entraide ; etc.). Toutes personnes sont les bienvenus.

M. Stauffer rappelle que nous sommes dans la semaine du jeune fédéral. Le Coronavirus a modifié les agendas de toutes les paroisses. Ce dimanche du Jeune fédéral, la paroisse vit les confirmations et les catholiques les 1er communion è pas de culte œcuménique ce dimanche dans le cadre du jeune fédéral. Par contre, vous êtes invités mercredi soir au Temple à la prière œcuménique du Jeune fédéral, présidé par les catholiques.

Le culte du dimanche 20.09.2020 aura lieu au CO de Riaz pour le culte des confirmations.

Point 10 : Informations

Lorsque vous avez rempli, le liste des présences, nous demandions également votre accord de mentionner votre nom dans le procès-verbal sur internet. Cela concerne la protection des données. Comme nos procès-verbaux se trouvent sur le site internet, c'est donc un accès public.

L'assemblée de paroisse est publique et tout le monde peut y participer même si nous ne sommes pas paroissiens.

Un paroissien souhaite informer l'assemblée que Mme Lantemann était une ancienne conseillère de paroisse. Elle est décédée ces jours, il a travaillé avec elle. Personne toujours très joyeuse.

Mme Martinet souhaite remercie les pasteurs pour leur travail durant le confinement, surtout pour les cultes en ligne. Elle regrette juste de ne pouvoir les sauvegarder.
M. Castella l'aide volontiers pour les télécharger.

Point 11 : Divers

Mme Ducry-Rey remercie au nom du conseil de paroisse d'être présent à cette assemblée. Merci de vous impliquer dans cette vie d'Eglise que ce soit aujourd'hui ou dans les activités de paroisse. Merci à Dieu que vous soyez tous présents, de le servir et de nous aider dans notre tâche de conseillers de paroisse.

Nous sommes tous différents et n'hésitez pas à venir vers les conseillers de paroisse si vous avez des questions, oppositions, suggestions.

Belle soirée